

Arrêté.

Le Président du Conseil, Le Ministre

de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des
Monuments et objets ayant un intérêt historique et
artistique;

Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques;

en date du

Vu la délibération du Conseil municipal
de Prégnyer - Gardon, en date du 18 Mai
1913;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat des
Beaux-Arts,

Arrête :

Article premier.

La grotte de la Bonne Femme,
à Prégnyer - Gardon
(Ain)

est classée parmi les monuments historiques.

Art. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet
du département de l'Isère et
au Maire de la commune de
Breguière-Cordon,

qui seront responsables, chacun en ce qui le
concerne, de son exécution.

Paris, le 13 juin : 1913.

Le Président du Conseil,

Pour le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

et par délégation :

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,

Wierzy

DÉPARTEMENT
DE L'AIN

ARRONDISSEMENT
BELLEY

de

CANTON
de BELLEY

OBJET
de la Délibération

*Grotte de La
Bonne Femme*

Belley — Imprimerie Gaillard, 28 Grande Rue

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté — Egalité — Fraternité

SOUS-PREFECTURE

25 MAI 1913

COMMUNE de BREGNIER-CORDOLEY

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE du 19 Mai 1913

Présents : M.M. Billiemaux adjoint, Courty, Garriaud,

Borget, Levet, Tichon, Curtillat et Noampin Maire.

Le Conseil,

Après avoir pris connaissance d'une lettre de
M. le Sous-Prefet en date du 30 avril, faisant
connaître que la Commission des Monuments
historiques propose à M. le Sous-Secrétaire d'Etat
aux Beaux-Arts de classer comme Monument historique
la grotte de La Bonne Femme.

Donne un avis favorable à ce classement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme :

Bregnier Canton le 21 Mai 1913.

Le Maire,

E. Noampin



PROPOSITION DE CLASSEMENT⁽²⁾

BEAUX-ARTS.

présentée par M. Dechelette de, le Décembre 1910
Chautu

DÉPARTEMENT Ain

ARRONDISSEMENT ET CANTON

Belley
Belley

Commune Bregnier-Cordon
Lieu dit aux Communes

Dénomination : ⁽⁴⁾ Grotte de la Bonne Femme

Cadastre section B n° 128 et 129

Indications topographiques diverses : ⁽³⁾

Cette grotte est située contre le versant
nord du mont de Cordon, à l'extrême
limite du Jura méridional sur les
bords du lac de Lérys, rive droite
du Rhône et à une petite distance
du fleuve.

Désignation : ⁽⁵⁾ Grotte préhistorique

DESCRIPTION⁽⁶⁾

La grotte de la bonne Femme
se compose :

1. d'une terrasse en pente
abritée où se trouvent plusieurs
foyers de l'âge du renne en
partie explorés.

2. d'une excavation ^{intérieure} un peu
plus élevée que la terrasse et
obstruée en partie par les stalac-
tites et les stalagmites

DIMENSIONS.

La terrasse abritée a 8^m 20 de
largeur et 7^m 30 de profondeur
environ
60 mètres carrés en surface

OBSERVATIONS⁽⁷⁾

Série B¹³ n° 13

non

FOUILLES ET TRAVAUX ANTÉRIEURS.

Fouilles par M. l'abbéournier
et Charles Guillo

BIBLIOGRAPHIE.

Abbéournier et Charles Guillo,
Les hommes préhistoriques dans l'Ain,
Bourg, 1891 (c. r. dans Anthropologie,
1891, p. 314).

OBJETS DÉCOUVERTS⁽⁸⁾.

Foyers de l'âge du renne (époque
magdalénienne) silex, os faconnés
etc.

Le produit des fouilles est conservé
au musée ethnographique de
Bourg. Les objets en bronze
supérieurs ont été découverts des fouilles
de l'âge du bronze.

DOCUMENTS GRAPHIQUES⁽⁹⁾.

PIÈCES JOINTES⁽¹⁰⁾.

CONDITIONS JURIDIQUES DU CLASSEMENT⁽¹¹⁾.

PROPRIÉTAIRE.

La commune de Bregnot (Ordon)

OBSERVATIONS.

AVIS DE LA COMMISSION.

12 mars 1913 }
Adopté.